



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 12 juillet 2022

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220712-22_07_12_05-DE

DATE DE CONVOCATION

04 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **douze juillet** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN ([pouvoir de M. Guy MORELLE](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)).

Étaient excusés :

M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)) Mme. Zineb HEMAIRIA ([pouvoir à M. Paul MURANO](#)), M. Guy MORELLE ([pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), Mme Rolande Andrée CHRETIEN ([suppléante de M. Bernard NAVILLON](#)), Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Claude VERDREAU](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), M. Bernard NAVILLON ([suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([suppléé par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4^{ème} Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

12/07/2022/05

NOMBRE DES
MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 22
VOTANTS : 30

Objet : Modification n°2/2022. Désignation de délégué.e titulaire auprès du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV)

Vu, le Règlement Intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu, le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment son article L.5711-1,

Vu, les statuts en vigueur du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV) qui disposent que la répartition des délégués (34) se fait entre les quatre EPCI à fiscalité propre (FP) en fonction de la proportion de la population estimée sur le bassin de la Vouge de :

- La Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges,
- La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- La Communauté de Communes Rives de Saône,
- Dijon Métropole.

Les communes sont représentées par un délégué titulaire au sein du Conseil Syndical. Celui-ci est désigné selon la procédure suivante :

- Chaque conseil municipal désigne un délégué titulaire. Les neuf délégués titulaires forment un collège communal, conformément aux dispositions des articles L.5212-6 et 16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

- Le collège désigne parmi ses membres un délégué titulaire (et un délégué suppléant) qui siège au Conseil Syndical.

Chaque EPCI à FP désigne un nombre de délégués suppléants égal à la moitié de ses délégués titulaires. Ce nombre ne pouvant être inférieur à 1.

Il est rappelé qu'en vertu de la délibération n°28/08/2020/25, en date du 28 août 2020, la liste des représentants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV) est actuellement la suivante :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Jean-Luc AUCLAIR
Monsieur Yannick CORDIER	Monsieur Jean-Marie FERREUX
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Nicolas PERRUSSET
Monsieur Dominique JANIN	
Monsieur Alain LEFEVRE	
Monsieur Sylvain PELLETIER	

Afin de donner suite à des modifications dans la composition des Conseils Municipaux des communes d'IZEURE et LONGECOURT-EN-PLAINE, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner des délégué.es titulaires et suppléant.es auprès du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV) pour remplacer :

- IZEURE - Monsieur Nicolas PERRUSSET, Suppléant,
- LONGECOURT-EN-PLAINE - Monsieur Yannick CORDIER, Titulaire.

Considérant que par les délibérations mentionnées ci-dessous, les communes proposent les remplacements suivants :

- IZEURE : délibération en date du 20 juin 2022, proposant la modification suivante :
 - Remplacement de Monsieur Nicolas PERRUSSET par Monsieur Sylvain FERREUX, en qualité de délégué suppléant.
- LONGECOURT-EN-PLAINE : délibération n° 1-08062022 en date du 08 juin 2022 proposant la modification suivante :
 - Remplacement de Monsieur Yannick CORDIER par Monsieur Florent TUPIN, en qualité de délégué titulaire,

Considérant qu'en vertu de l'article L.5711-1 du C.G.C.T pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter **sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- PROCÈDE**, au scrutin secret, à la désignation de délégué.es titulaires et suppléant.es auprès du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV) selon les propositions suivantes :
 - IZEURE :
 - Remplacement de Monsieur Nicolas PERRUSSET par Monsieur Sylvain FERREUX en qualité de délégué suppléant.
 - LONGECOURT-EN-PLAINE :
 - Remplacement de Monsieur Yannick CORDIER par Monsieur Florent TUPIN, en qualité de délégué titulaire.

- **PRÉCISE** la nouvelle liste des représentant.es de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat de Bassin Versant de la Vouge (SBV), comme suit :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Jean-Luc AUCLAIR
Monsieur Benoît FRANET	Monsieur Jean-Marie FERREUX
Monsieur Dominique JANIN	Monsieur Sylvain FERREUX
Monsieur Alain LEFEVRE	
Monsieur Sylvain PELLETIER	
Monsieur Florent TUPIN	

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.



Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 13 juillet 2022

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
 Maire d'IZIER